Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9470945
Centre d'intérêt: 170

Williamson, Fred.

Le rôle des collèges et instituts sur le plan du développement économique : défi et engagement : un rapport / rédigé par Fred Williamson. -- [Toronto] : Association des collèges communautaires du Canada, 1993.
iii, 23, [20] p. ; 28 cm.

Titre de la couv. Résumé: p. iii.

Vedette(s)-secondaire(s): Association des collèges communautaires du Canada

---

Descripteur(s): Développement économique * Rôle du collège * Institut spécialisé * Questionnaire * Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Canada

Ce rapport résume les réponses données par 34 collèges et instituts canadiens à une enquête de l'Association sur la contribution de ces derniers au développement économique. L'enquête portait essentiellement sur deux types de préoccupations: l'engagement et la capacité des établissements à travailler systématiquement et objectivement avec leur collectivité pour définir les besoins en matière de formation; la perception qu'ont les établissements des changements d'objectifs et de priorités en matière de développement économique et la réponse institutionnelle aux impératifs de ce développement.

Type de document:

Défi et engagement

Le rôle des collèges et instituts sur le plan du développement économique

Un rapport rédigé par
Fred Williamson
octobre 1993

Association des collèges communautaires du Canada

94-70945

TABLE DES MATIÈRES

		Page
Page titre		i
Table des matières		ii
Résumé		iii
1. Contexte		1
1.1	Généralités	1
1.2	Impératifs institutionnels	2
1.3	L'impératif relatif au développement économique	3
1.4	Réalisations du système et préoccupations	4
2. La revue		6
3. Méthodologie		7
3.1	Correspondance/questionnaire	7
3.2	Analyse	8
3.3	Limites	8
4. Réponses/Sommaires		9
4.1	Réponses	9
4.2	Sommaire	19
5. Principales conclusions et orientations en vue d'une étude plus approfondie		22
5.1	Principales conclusions	22
5.2	Orientations en vue d'une étude plus approfondie	22

Annexes:

«A» Lettre de Tom Norton datée le 30 octobre 1992
«B» Lettre de Fred Williamson datée le 29 janvier 1993
Questionnaire ci-joint

RÉSUMÉ

Le présent rapport résume les réponses données par trente-quatre collèges/instituts canadiens à un questionnaire rédigé dans le cadre d'une revue mise en oeuvre par l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC). La revue a été décrite dans une lettre, datée d'octobre 1992, du directeur général de l'ACCC adressée aux directeurs généraux des établissements membres de l'ACCC. Cette lettre sollicitait leur collaboration à la revue proposée et a donné lieu à une réponse positive de la part de cinquante des établissements auxquels le questionnaires avait été envoyés.

Le questionnaire de revue visait à évaluer la réceptivité des établissements à deux niveaux, soit la manière dont les établissements définissent les conditions changeantes de la collectivité, demeurent à l'écoute de celles-ci et y réagissent, et, plus précisément, la réponse institutionnelle aux impératifs du développement économique.

L'analyse des réponses au questionnaire indiquait que :

- virtuellement tous les établissements s'engagent à l'endroit de la réceptivité et semblent croire en leur aptitude à définir leur collectivité,
- les établissements maintiennent un ensemble impressionnant de «modalités d'écoute de la collectivité» dont ils estiment le fonctionnement «efficace» ou «excellent» et ils souhaitent renforcer davantage leur système d'écoute,
- les trois quarts des établissements perçoivent l'appui au développement économique comme «prioritaire» ou «hautement prioritaire» ou comme «la priorité absolue», et cet engagement se traduit dans leurs activités (formation, recherche appliquée/élaboration des produits et programmes d'éducation et de développement internationaux). En outre, les deux tiers d'entre eux ont signalé qu'ils avaient l'intention de renforcer leurs activités d'appui au développement économique.

Les limites de la présente revue - telles qu'elles ont été notées au numéro 3.3 - sont telles que ces conclusions ne peuvent être généralisées au système canadien des collèges et instituts.

La présente revue représente un élément de l'étude continue du système canadien des collèges et instituts et le numéro 5.2 recommande des orientations en vue d'une étude plus approfondie.

1. Contexte

1.1 Généralités

Depuis trois décennies, l'un des thèmes principaux du développement des collèges et instituts canadiens est leur engagement à être réceptifs aux attentes et aux besoins changeants de leur collectivité. Les éléments essentiels à cet engagement sont les suivants:

a) la philosophie et les politiques des dirigeants des établissements - le conseil d'administration et la direction - relativement à l'importance de la réceptivité,
b) la capacité de l'établissement à définir explicitement sa collectivité ou ses composantes externes,
c) l'aptitude de l'établissement à être à l'écoute des besoins et des attentes de sa collectivité et l'évolution de ces besoins et de ces attentes,
d) l'aptitude de l'établissement à intégrer et à concilier les signaux traduisant les besoins ou les attentes, ainsi qu'à élaborer les programmes et à planifier les ressources pour y répondre, et
e) la capacité de mettre en oeuvre les réponses.

En effet, le modèle général de réceptivité du collège ou de l'institut aux besoins et aux attentes de la collectivité comprend les facteurs suivants :

i) une définition explicite du terme «collectivité»,
ii) l'élaboration de «modalités d'écoute» et de moyens de communication entre l'établissement et les composantes de sa collectivité, et la mise en oeuvre de ces modalités d'écoute,
iii) la réception - par l'établissement - de signaux décrivant les besoins/attentes de la collectivité et les changements de ces besoins/attentes,
iv) la compilation, la synthèse et la conciliation de ces signaux par l'établissement,
v) la prise de décisions par l'établissement et la préparation par celui-ci de son plan d'action,
vi) la réponse de l'établissement et la mise en oeuvre de son plan d'action, y compris un mécanisme d'évaluation, et
vii) la révision des programmes, d'après l'évaluation indiquée au numéro vi) et l'évaluation continue des besoins/attentes changeants de la collectivité.

1.2 Impératifs institutionnels

Un établissement est exposé à différents besoins ou impératifs issus de son environnement ou de sa collectivité. Les impératifs sont divers, leur intensité et leur validité sont variées et, en fait, ils sont souvent en conflit.

Les impératifs ont été décrits de diverses façons, mais ils peuvent être regroupés comme suit :

- les impératifs personnels ou individuels qui traduisent les besoins et les aspirations des citoyens et des personnes,
- les impératifs sociaux ou culturels qui reflètent les attentes collectives,
- les impératifs gouvernementaux, y compris les questions du développement économique, de la productivité et de la compétitivité, et
- d'autres impératifs.

L'équilibre entre la réponse institutionnelle et les impératifs dépend du stade de développement atteint par l'établissement, de sa mission, de ses valeurs, de ses buts et du milieu dans lequel il fonctionne.

En effet, l'autonomie relative des provinces/territoires et de leurs établissements a donné lieu à un ensemble très riche et diversifié de collèges et d'instituts, chacun luttant pour répondre efficacement aux besoins de sa collectivité.

1.3 L'impératif relatif au développement économique

Une série d'attentes de la part des collèges et des instituts porte sur le rôle des établissements au niveau de l'appui au développement économique à l'échelle régionale, provinciale ou nationale.

Les activités institutionnelles à l'appui du développement économique comprennent :

a) la formation/le perfectionnement des ressources humaines dans des domaines «générateurs de prospérité». De façon générale, ces champs pourraient englober :
   - l'alphabétisation
   - le rattrapage/le recyclage scolaire
   - les métiers de la construction et de l'entretien
   - le génie et les technologies des sciences appliquées
   - les systèmes informatiques
   - les affaires/la gestion
   - l'agriculture
   - les programmes de transfert universitaires en affaires, en génie et en sciences

b) la recherche appliquée/l'élaboration des produits/le transfert technologique,

c) les programmes de sensibilisation et de développement internationaux, et

d) les bienfaits économiques directs pour une collectivité ou une région (découlant des activités d'un collège ou d'un institut, les débours du personnel et des étudiants, les frais de fonctionnement et les achats d'équipement).

1.4 Réalisations du système et préoccupations

En trois décennies, le système canadien des collèges et instituts est devenu une entreprise diversifiée, complexe et prépondérante. En voici quelques caractéristiques :

- nombre d'établissements publiques : environ 200;
- inscriptions : environ 350 000 étudiants à temps plein;
  environ 1,5 million d'étudiants à temps partiel;
- corps enseignant : quelque 25 000 membres;
- dépenses de fonctionnement annuelles : de 12 à 15 milliards de dollars.

La croissance du système a été rapide et de nombreuses revues - à l'échelle institutionnelle et provinciale - ont été effectuées pour évaluer son efficacité. Bien que les réalisations des collèges et des instituts aient été impressionnantes, les conditions nationales actuelles - la démographie changeante, les positions provinciales et fédérale en matière financière et le déclin de la productivité et de la compétitivité du Canada sur le marché international - ont mené à l'expression de nombreuses préoccupations à l'endroit des systèmes d'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire. De façon générale et sans ordre déterminé, ces préoccupations sont:

- la hausse rapide des frais scolaires
- le taux d'abandon élevé/le faible pourcentage d'étudiants qui poursuivent leurs études à terme
- les résultats scolaires médiocres
- le déséquilibre entre les aptitudes exigées et celles que possèdent les étudiants
- l'absence de normes cohérentes, de transférabilité des crédits et d'articulation des programmes
- le manque de cohérence des objectifs systémiques et institutionnels, et de communication entre le public et les systèmes d'éducation
- la pertinence et la validité des programmes
- le changement/l'estompage des objectifs, des attentes et des orientations des établissements en matière de développement.

La présente revue avait pour but de se concentrer sur deux types de préoccupations :

i) l'engagement et la capacité des établissements à travailler systématiquement et objectivement avec leur collectivité pour définir les besoins en matière de formation.

Bien que le thème de la souplesse des établissements et de leur réceptivité aux besoins de leur collectivité soit inhérent au système des collèges/instituts, il est à craindre que l'inertie institutionnelle, le vieillissement du personnel, les méthodes de fonctionnement, les contraintes financières et d'autres variables ne portent atteinte à la réceptivité institutionnelle.

Le niveau 1 de la présente revue (questions 1.1 à 1.7) vise à évaluer si la réceptivité demeure un objectif institutionnel et si les capacités d'écoute sont solides, et

ii) la perception qu'ont les établissements des changements d'objectifs et de priorités.

La principale initiative fédérale, la *Loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle* (LAFTP, 1960), a permis d'accorder un appui financier important aux provinces. La révision de cette *Loi* et les initiatives ultérieures du gouvernement fédéral en matière de formation indiquent très clairement que celui-ci s'attend à ce que les collèges/instituts produisent, entre autres, des ressources technologiques et humaines qui appuieraient le développement économique canadien.

Compte tenu de la responsabilité provinciale/territoriale en matière d'éducation et du niveau d'autonomie généralement élevé des établissements, les événements ultérieurs ont peut-être créé un système qui accorde moins d'importance à la formation technique/professionnelle que ne le prévoyaient, par exemple, les organismes du gouvernement fédéral.

Le niveau 2 de la présente revue (questions 2.1 à 2.3.2) vise à fournir un aperçu de la vision institutionnelle de la priorité accordée aux activités d'appui au développement économique (d'après une définition opérationnelle donnée).

2. La revue

La présente revue est subjective et qualitative et elle visait à examiner la réceptivité des collèges et instituts à deux niveaux, c'est-à-dire :

- niveau 1 : de façon générale, à comprendre la manière dont les établissements définissent les conditions changeantes du milieu, demeurent à l'écoute de celles-ci et y réagissent, et
- niveau 2 : une certaine analyse de la réponse institutionnelle à l'impératif du développement économique.

Dans le contexte esquissé à l'article 1 et dans le cas particulier de l'impératif économique qui pèse sur les établissements, les questionnaires remplis au niveau du directeur général/directeur de l'Enseignement ont apporté une réponse à ces types de questions :

- niveau 1
  - évaluation visant à déterminer si la réceptivité demeure ou non un engagement institutionnel explicite
  - description de la façon dont l'établissement définit sa (ses) collectivité(s)
  - détermination des modalités d'écoute ou des mécanismes de contrôle utilisés par l'établissement pour évaluer les besoins de sa collectivité
  - opinion sur l'efficacité de la définition de «collectivité» donnée par l'établissement et sur ses capacités d'écoute de la collectivité
  - détermination des intentions de modifier le système d'écoute et des inhibiteurs de ce changement.

- niveau 2
  - (accent mis sur la réceptivité de l'établissement face à l'impératif du développement économique)
  - évaluation de la priorité accordée par l'établissement au développement économique
  - description des activités de l'établissement en matière de développement économique (article 1.3)
  - description de tout projet visant à modifier l'importance accordée par l'établissement au développement économique.

3. Méthodologie

3.1 Correspondance/questionnaire

Dans sa lettre du 30 octobre 1992 adressée aux directeurs généraux des établissements, Tom Norton, le directeur général de l'ACCC, situait la revue dans son contexte. Cette lettre, qui figure à l'annexe «A» du présent rapport, énonçait les objectifs de la revue et sollicitait la collaboration des établissements.

Le 29 janvier 1993, Fred Williamson, détaché spécial auprès de l'ACCC, écrivait aux directeurs généraux qui avaient répondu positivement à l'invitation de Tom Norton à participer à la revue et fournissait un questionnaire aux établissements en vue d'obtenir leurs réponses.

Un sommaire de la correspondance, de la distribution des questionnaires et des réponses apparaît ci-dessous et au Tableau 1.

- Lettres de Tom Norton distribuées : environ 150
- Réponses négatives : 2
- Réponses positives : 50

- pour les 50 établissements ayant indiqué leur volonté de participer à la revue, le nombre de questionnaires distribués et remplis figure au Tableau 1.

TABLEAU 1
Sommaire des questionnaires distribués et retournés

Région/province (1)	Distribués	Retournés
Maritimes	9	7
Québec	6	3
Ontario	11	7
Manitoba et Saskatchewan	5	3
Alberta	10	7
Colombie-Britannique	7	5
Territoires du Nord-Ouest	2	2
TOTAL	50	34

(1) Veuillez prendre note que ces données descriptives sont présentées selon les régions/provinces/territoires : la revue ne visait pas à structurer la participation en fonction de la géographie mais à tenir compte des questionnaires remplis qui ont été reçus.

3.2 Analyse

La revue ne visait pas à appuyer l'analyse quantitative puisque les éléments du questionnaire, la population, la taille des échantillons et les questions ouvertes ne convenaient pas, en général, à ce type d'analyse.

Le terme «revue» a été utilisé pour indiquer la nature qualitative de cette initiative.

3.3 Limites

Voici quelques limites de la présente revue :

1. l'autosélection des établissements participants qui entraîne indubitablement un échantillon biaisé d'établissements,
2. la clarté et l'objectivité des définitions et des objectifs du questionnaire,
3. l'orientation et la validité des réponses - les questionnaires ont été remplis par les directeurs généraux au nom de leur établissement, et
4. l'analyse et la synthèse des questionnaires remplis.

4. Réponses/Sommaires

4.1 Réponses

Veuillez noter que les questions et les réponses touchent les deux principaux niveaux de l'examen, c'est-à-dire :

- la définition de «collectivité» et des «besoins de la collectivité» (questions 1.1 à 1.7 inclusivement);
- la description des activités institutionnelles «à l'appui du développement économique» (questions 2.1 à 2.3.2 inclusivement).

Définition de «collectivité» et de «besoins de la collectivité»

Q.1.1 Votre établissement s'est-il fixé un objectif explicite de «réceptivité à l'endroit de la collectivité»?

Réponses :

- Tous les établissements (sauf un) ont répondu positivement à cette question. Un établissement n'a pas répondu à la question, mais dans une longue réponse à la question 1.3 a souligné qu'il était réceptif à sa collectivité.

Q.1.2 L'énoncé de mission, le mandat ou les objectifs de votre établissement font-ils explicitement référence à la réceptivité?

Réponses :

- trente et un établissements ont répondu positivement à cette question
- une réponse était négative
- deux établissements n'ont pas répondu à cette question.

Q.1.3 Comment votre établissement définit-il sa «collectivité externe»?

Réponses :

- cette question ouverte a suscité un large éventail de réponses : dans la réponse la plus simple, un établissement a seulement fait référence aux «bénéficiaires de nos produits». Dans des réponses plus étayées, certains établissements ont indiqué une gamme de descripteurs de leur collectivité, dont les aspects géographiques, la démographie étudiante, l'industrie/entreprise, les bailleurs de fonds, d'autres établissements et/ou organismes
- six établissements ont défini leur collectivité uniquement en fonction des aspects géographiques
- vingt-six ont fait référence à l'aspect géographique et au secteur d'emploi ou professionnel desservi
- huit n'ont mentionné que le secteur d'emploi ou professionnel desservi
- dix autres ont mentionné une combinaison de groupes étudiants cibles
- neuf ont fait référence à la portée internationale de la collectivité.

Q.1.4 Quelles modalités d'écoute ou quels mécanismes de contrôle possède votre établissement pour évaluer les besoins de votre collectivité?

Réponses :

- toutes les réponses - trente-quatre - ont mentionné divers comités consultatifs comme modalités d'écoute
  - vingt-quatre ont cité des comités consultatifs de programmes
  - dix ont fait référence à des comités régionaux ou communautaires, sans préciser l'étendue des responsabilités de ces groupes
  - une a indiqué un comité consultatif sectoriel
- vingt et une réponses ont indiqué diverses formes de participation formelle et informelle de leur personnel au sein de comités institutionnels, communautaires, d'affaires et autres
- huit réponses ont souligné que leurs établissements avaient une sorte d'agent de liaison au sein de leur personnel
- dix réponses ont mentionné que leur conseil d'administration servait de système d'écoute.

Q.1.5 Quelle est, selon vous, l'efficacité de ces modalités d'écoute ou dispositifs de contrôle?

Réponses :

- les réponses indiquent que la qualité des modalités d'écoute individuelles varient mais que, collectivement, elles permettent d'obtenir de l'information utile
- elles indiquent aussi que les modalités d'écoute offrent un bon aperçu des conditions actuelles et futures à court terme, mais qu'elles sont moins efficaces pour prévoir les besoins à plus long terme
- les réponses indiquent que les établissements doivent accorder une attention continue aux modalités d'écoute et les appuyer
- les réponses concernant l'efficacité des modalités d'écoute se répartissent comme suit :

TABLEAU 2
Opinions concernant l'efficacité des modalités d'écoute

	Efficacité		
	Pas très efficaces ou variables	Efficaces	Très efficaces/ excellentes
Réponses (total = 34)	3	21	10

Q.1.6 Comment votre établissement prévoit-il modifier les modalités d'écoute ou les dispositifs de contrôle?

Réponses :

- les réponses à la question 1.6 devraient ressembler à celles de la question 1.5, puisque 31 réponses à cette question ont indiqué que les modalités d'écoute étaient efficaces ou très efficaces/excellentes
- malgré ce niveau plutôt élevé de satisfaction avec les modalités d'écoute, seulement dix réponses ont indiqué qu'aucune mesure n'était prévue en vue de modifier ces modalités
- vingt-quatre réponses ont indiqué une intention de renforcer le système d'écoute grâce à des stratégies telles :
  - accroître l'appui aux comités consultatifs
  - élargir le nombre de comités mixtes avec l'industrie et le monde des affaires
  - relier les modalités d'écoute améliorées aux initiatives de gestion totale de la qualité des établissements
- incidemment, une réponse a suggéré que les termes «modalités d'écoute» et «mécanismes de contrôle» sont trop mécaniques pour la planification de l'enseignement.

Q.1.7 Le cas échéant, quels sont les obstacles qui limitent la capacité de votre établissement à mettre en place/conserver les modalités d'écoute ou les mécanismes de contrôle?

Réponses :

- vingt-cinq réponses ont souligné que le manque de ressources humaines et financières constituait un obstacle, et seulement deux réponses n'ont indiqué aucun obstacle
- divers autres obstacles ont été mentionnés, dont :
  - l'absence de coopération entre les établissements, à l'échelle provinciale ou régionale, au sujet de la production de l'information
  - la complexité croissante de l'environnement externe des établissements
  - la préoccupation des établissements à l'endroit du fonctionnement et des niveaux d'inscription (par exemple, un engagement moindre à l'endroit des activités de planification et d'évaluation)
  - une préoccupation quant à l'utilisation de l'information produite (par exemple, qui l'obtient, à quelles fins, etc.)
  - «l'orientation culturelle» des gestionnaires qui ne parviennent pas à saisir la valeur de l'information produite
- deux réponses ont mentionné la passivité de groupes externes qui avaient contribué à déterminer des besoins que l'établissement a par la suite été incapable de satisfaire.

Q.2.1 Quelle importance votre établissement accorde-t-il aux activités d'appui du développement économique*?
(* Voir les définitions opérationnelles à la page 2 du document joint à la lettre du 30 octobre 1992 de M. Norton.)

Réponses :

- nous avons reçu un large éventail de réponses à cette question plutôt qualitative
- environ un tiers des réponses ont indiqué que cette fonction était «la priorité absolue», avec des énoncés tels :
  - «le pilier de notre établissement»
  - «la mission centrale»
  - «la pierre angulaire de nos opérations»
  - «le pivot»
- les trois quarts des réponses (25) considèrent les activités d'appui au développement économique comme «une haute à très haute» priorité et «la priorité absolue»
- près du tiers des réponses ont souligné que ce rôle est «une priorité» ou que la priorité n'était pas claire ou qu'elle changeait; voici certains des énoncés :
  - «en théorie, _____ accorde une haute priorité à l'appui au développement économique; cependant, il existe une certaine tension quant à son rôle central»
  - «le principal objectif est le développement économique et social (moitié-moitié)»
  - «nous n'avons pas précisément accordé de priorité à l'appui au développement économique»
- voici, de façon générale, la répartition des réponses :

TABLEAU 3
Priorité perçue à l'égard de
l'appui au développement économique

	Priorité perçue		
	Priorité absolue	Haute à plus haute	Une priorité, imprécise, à l'étude
Réponses (total = 34)	11	14	9

Q.2.2 Veuillez décrire les activités d'appui au développement économique* dans votre établissement (* voir les définitions opérationnelles à la page 2 du document joint à la lettre du 30 octobre 1992 de M. Norton), en ce qui a trait à :

- 2.2.1 la formation
- 2.2.2 la recherche appliquée/l'élaboration des produits
- 2.2.3 les programmes d'éducation et de développement international
- 2.2.4 les bienfaits économiques directs pour une région

Réponses :

2.2.1 La formation

- Les estimations de la proportion d'activités de formation d'appui au développement économique donnent la répartition suivante :

TABLEAU 4
Proportion des activités de formation d'appui au développement économique

	0-20 pour cent	20-40 pour cent	40-60 pour cent	60-80 pour cent	80-100 pour cent
Programmes à temps plein (réponses = 32)	0	3	4	8	17
Programmes à temps partiel (réponses = 32)	4	1	2	14	11
Apprentissage (réponses = 32)	13	0	1	1	17

2.2.2 Recherche appliquée/élaboration des produits

Veuillez indiquer des exemples de projets de recherche appliquée/d'élaboration des produits d'appui au développement économique.

Réponses :

Les réponses à cette question ouverte étaient très diversifiées.

- environ le quart des répondants a indiqué que leur établissement ne joue aucun rôle explicite au chapitre de la recherche appliquée/de l'élaboration des produits. De ce nombre, certains ont indiqué la participation d'enseignants et d'employés individuels
- le reste des répondants a indiqué un large éventail d'activités de recherche appliquée/d'élaboration des produits (en voici quelques exemples) :
  - prêt/partage d'équipement
  - essai de matériel et d'équipement
  - mise au point de prototypes
  - élaboration conjointe de logiciels
  - étude de marché
- voici une liste d'exemples illustrant la diversité des réponses :
  - «le collège abrite un bureau consultatif du Conseil national de Recherches Canada (CNRC)»
  - «la contribution du CNRC permet à un ingénieur et demi de travailler directement dans l'industrie»
  - «une aide pour la fabrication de machines spéciales pour un manufacturier local»
  - «service de bibliothèque et une aide à la recherche»
  - «études de marché pour les entreprises locales»
  - «recherche de solutions»
  - «disponibilité d'un centre de DAO/FAO pour la collectivité locale»
  - «traitement secondaire des produits agricoles»
  - «progrès dans la fabrication des produits du bois»
  - «location et utilisation partagée d'ordinateurs et de logiciels»
  - «métallurgie... fonderie et fusion des métaux... soudage TIG»
  - «pâte et papier... désencrage, recyclage du papier... échantillonnage de copeaux de bois»
  - «application de la robotique en agriculture»
  - «contrôle de la température... systèmes de pollinisation pour la culture en serre»
  - «intelligence artificielle»
  - «fabrication de solutions pharmaceutiques pour les hôpitaux»
  - «services de saisie des données»
  - «fabrication de sacs à ordures en plastique»

2.2.2 suite...

- «projets de conception de bateaux à l'aide du DAO/FAO du collège»
- «projets conjoints avec Ford, GM»
- «R et D pour les petites entreprises»
- «projets conjoints avec la Agricultural Machinery Institute et la Alternate Energy Association»
- «projets conjoints avec le Centre de recherche pour la défense»
- «DAO/FAO, projets de mise au point de produits superabrasifs»
- «mise au point de prototypes... essai de produits chimiques et de matériaux... prêts d'équipement... mise au point de prototypes et élaboration de logiciels»
- «traitement des effluents»
- «foresterie... sylviculture... transplantation de jeunes plants d'arbres»
- «interactions entre les plantes et les matières fongiques»
- «production d'oeufs... pêche sportive»
- «alliance pour la qualité des services dans le but d'aider les entreprises»
- «contact du CNRC dans le cadre du PARI»
- «efficacité des bardeaux de sapin»
- «essai de systèmes électriques solaires et éoliens»
- «contrôle de l'isolation résidentielle et des systèmes de gestion des déchets»

2.2.3 Programmes d'éducation/développement international

Réponses :

Nous avons reçu des réponses très variées à cette question ouverte. Certaines des réponses décrivaient des activités d'employés individuels, d'autres des efforts structurés de l'établissement, tandis que d'autres combinaient les deux.

- onze réponses ont mentionné le recrutement explicite d'étudiants internationaux :
  - «38 Malaysiens, 488 semaines-personnes l'an dernier»
  - «25 à 30 étudiants par année pour étudier l'anglais»
  - «571 étudiants de 61 pays l'an dernier»
  - «100 étudiants internationaux par année»
- dix réponses ont fait référence à des étudiants détenant des visas inscrits sur une base ponctuelle
- dix-huit répondants disaient héberger du personnel de l'étranger pour la formation des enseignants/formateurs (au Canada)
- plus de la moitié des réponses ont cité une certaine forme de consultation du personnel à l'étranger et/ou de projets d'élaboration ou de mise en oeuvre de programmes
- huit réponses ont souligné l'achat de matériel à l'échelle locale ou régionale pour des projets à l'étranger
- dix réponses ont mentionné la participation du personnel ou de l'établissement au niveau du développement institutionnel à l'étranger ou des activités de développement économique

2.2.4 Bienfaits économiques directs pour une région

Réponses :

Pour 1992-1993, les descripteurs budgétaires et environnementaux pour les établissements répondants se répartissent comme suit :

TABLEAU 5
Descripteurs budgétaires 1992-1993

Budget (millions $)						
Fonctionnement	0 - 20	20 - 40	40 - 60	60 - 80	80- 100	>100
Nombre	13	9	3	1	5	2
Immobilisa-tions	0 - 2	2 - 4	4 - 6	6 - 8	8 - 10	
Nombre	23	6	2	2	0	

Inscriptions

Les données relatives aux inscriptions étaient semblables aux descripteurs budgétaires, c'est-à-dire :

. inscriptions à temps plein	300 à 7 400
. inscriptions à temps partiel	200 à 66 000
. inscriptions en apprentissage	50 à 7 500

Q.2.3 Changements au niveau des priorités/niveaux d'activité

Q.2.3.1 Quels changements de priorités se sont produits au sein de votre établissement pour appuyer le développement économique?

Réponses :

Les réponses à la question 2.2 indiquent une haute priorité à l'endroit des programmes de développement économique ainsi qu'une foule d'activités au chapitre de la recherche appliquée/de l'élaboration des produits et des programmes d'éducation/de développement international. Les réponses à cette question proposent d'accorder à l'avenir une priorité encore plus grande au développement économique, par exemple :

- quatre réponses ont souligné que la priorité actuelle doit être maintenue
- vingt-deux réponses ont indiqué un engagement à renforcer l'appui au développement économique de diverses manières :
  - renforcer la recherche appliquée
  - accroître la formation dans les domaines qui appuient le développement économique, y compris le recyclage professionnel
- sur sept questionnaires il n'y avait aucune réponse à cette question, alors que d'autres ont indiqué que leur position était à l'étude ou que la question n'était pas claire

4.2 Sommaires

Collectivité, besoins de la collectivité (questions 1.1 à 1.7)

- toutes les réponses reconnaissent un objectif explicite de réceptivité aux besoins de la collectivité et pratiquement tous les établissements font référence à la réceptivité dans leur énoncé de mission/mandat/objectifs (questions 1.1 et 1.2)
- les établissements semblent confiants en leur capacité de définir leur collectivité, bien qu'ils présentent leur définition de diverses manières (en fonction de la géographie, de la démographie étudiante et des secteurs industriels/d'affaires desservis) (question 1.3)
- les établissements disposent de diverses modalités d'écoute pour évaluer les besoins de leur collectivité (question 1.4). Ces modalités, dont certaines sont structurées et d'autres pas, comprennent des comités consultatifs de divers types, du personnel institutionnel de liaison ainsi que les conseils d'administration des établissements
- près de 90 pour cent des répondants ont souligné que, collectivement, leurs modalités d'écoute sont «efficaces» jusqu'à «très efficaces/excellentes» pour évaluer leur collectivité (question 1.5)
- malgré le niveau de satisfaction élevé des établissements avec les modalités d'écoute, environ deux tiers des répondants ont souligné leur intention de renforcer leur système d'écoute (question 1.6). Cet engagement reflète sans aucun doute l'importance élevée qu'accordent les établissements à scruter leur collectivité, malgré qu'il existe déjà des mécanismes généralement efficaces en place
- les deux tiers des répondants ont signalé des obstacles au niveau du manque de ressources humaines et financières pour renforcer leur système d'écoute (question 1.7). Ce manque de ressources est plutôt prévalent car : a) en général, les établissements ne prévoient pas de fonds supplémentaires pour des activités telles des analyses du milieu/de la collectivité et b) toute utilisation de fonds institutionnels de base réduit nécessairement les fonds disponibles pour les activités de programmes et est susceptible d'avoir une incidence sur le niveau des inscriptions.

Activités des établissements à l'appui du développement économique (questions 2.1 à 2.3.2)

- les réponses ont indiqué un niveau d'engagement élevé à l'endroit des activités d'appui au développement économique (question 2.1)
  - le tiers des répondants considèrent cette activité comme étant «la priorité absolue»
  - les trois quarts considèrent cette activité comme étant «une priorité haute à très haute» et «la priorité absolue»
- les réponses à la question 2.2 ont décrit des activités institutionnelles d'appui au développement économique

- les programmes d'appui au développement économique ont été mentionnés à la question 2.2.1 et ils sont répartis comme suit :

  programmes à temps plein - plus de la moitié des répondants ont souligné que plus de 80 pour cent de leurs programmes s'inscrivent dans cette catégorie, alors que les trois quarts des répondants ont souligné que plus de 60 pour cent de leurs programmes visent l'appui au développement économique

  programmes à temps partiel - environ un tiers des répondants ont souligné que plus de 80 pour cent de leurs programmes à temps partiel servent d'appui au développement économique, alors que les trois quarts des répondants ont souligné que plus de 60 pour cent de leurs programmes à temps partiel s'inscrivent dans cette catégorie

  apprentissage - d'après les réponses, la validité de cette question et son applicabilité à une bonne part des établissements semble douteuse

- la recherche appliquée/l'élaboration des produits (à l'appui du développement économique) a été décrite à la question 2.2.2

  - les réponses à cette question ouverte étaient extrêmement variées
  - bien qu'environ un quart des établissements aient indiqué qu'ils ne jouent aucun rôle explicite à ce chapitre, les autres ont mentionné un large éventail d'activités : les principaux domaines comprennent la location/le partage d'équipement, la mise au point de prototypes, l'essai de matériel, l'élaboration conjointe de logiciels, les études de marché, etc.

- les programmes d'éducation/de développement international (à l'appui du développement économique) faisaient l'objet de la question 2.2.3

Les réponses ont indiqué des activités ponctuelles de la part d'employés individuels ainsi que des activités institutionnelles structurées dans les domaines suivants :

- le recrutement explicite d'étudiants internationaux ainsi que l'acceptation d'étudiants internationaux individuels sur une base ponctuelle
- l'hébergement de personnel de l'étranger pour la formation des formateurs (au Canada)
- la consultation de personnel à l'étranger
- l'achat de biens et de services locaux/régionaux pour des projets internationaux

. bienfaits économiques directs pour une région

À la question 2.2.4, les établissements répondants ont fourni de nombreux descripteurs opérationnels pour donner un aperçu de l'impact économique local/régional des opérations de l'établissement. Ces réponses décrivent un large éventail d'opérations institutionnelles, notamment :

. des budgets de fonctionnement variant entre moins de 20 millions de dollars et plus de 100 millions de dollars
. des budgets d'immobilisations allant de (pratiquement) zéro jusqu'à 2 millions de dollars
. inscriptions :

temps plein	300 à 7 400
temps partiel	200 à 66 000
apprentissage	50 à 7 500

Changements dans les priorités/niveaux d'activités

. La question 2.3 (2.3.1 et 2.3.2) visait à obtenir une description des changements en matière de priorités et de tout facteur pouvant entraver ces changements.

. vingt-deux réponses à la question 2.3.1 ont signalé une intention de l'établissement de renforcer ses activités d'appui au développement économique en
  . corroborant la recherche appliquée
  . mettant davantage l'accent sur la formation/le recyclage dans les domaines d'appui au développement économique
. les autres répondants ont indiqué que le statu quo doit être maintenu, que leur position était à l'étude ou que la question n'était pas claire
. sur les vingt-deux réponses à la question 2.3.1 qui ont indiqué un désir de changer les priorités, les obstacles mentionnés étaient les ressources (financières et humaines), l'inertie organisationnelle et les pratiques administratives (y compris les lacunes au niveau de la prise de décision, les conventions collectives, la capacité de générer des revenus/de maintenir les effectifs scolaires, etc.).

5. Principales conclusions et orientations en vue d'une étude plus approfondie

5.1 Principales conclusions

Pour les trente-quatre établissements qui ont participé à l'examen, on a constaté que :

- ces établissements ont un engagement explicite à l'endroit de la réceptivité aux besoins de leur collectivité
- ils semblent confiants en leur capacité de définir leur collectivité
- ils ont un large éventail de modalités d'écoute de la collectivité qu'ils considèrent d'«efficaces» à «excellentes»
- la plupart ont l'intention de renforcer davantage leur système d'écoute
- les trois quarts considèrent l'appui au développement économique comme «une haute à très haute priorité» et «la priorité absolue» et reflètent cet engagement dans la combinaison de leurs programmes et de leurs diverses activités en matière de recherche appliquée/élaboration des produits et de programmes d'éducation/de développement international
- les deux tiers ont souligné qu'ils ont l'intention de renforcer leurs activités d'appui au développement économique.

Les limitations de cette revue - mentionnées à l'article 3.3 - sont telles qu'il est impossible de généraliser les conclusions pour le système canadien de collèges et d'instituts.

5.2 Orientations en vue d'une étude plus approfondie

À titre d'enquête préliminaire, cette revue aura servi à sensibiliser les divers collèges/instituts aux questions touchant la réceptivité aux besoins de la collectivité et à leur rôle au chapitre du développement économique. En outre, les collèges/instituts ont appris certains détails au sujet des opérations institutionnelles.

Beaucoup d'autres questions pourraient être approfondies, notamment dans le cadre d'activités telles :

- une étude détaillée des modalités d'écoute des besoins de la collectivité, y compris des divers types de comités consultatifs, ainsi que des liens de communication et de planification entre les établissements, les collectivités et le gouvernement
- des études détaillées de suivi et de validation (pour tracer, par exemple, les profils de carrière et de revenus, le maintien des diplômés dans les domaines professionnels, etc.)
- un examen de la manière dont les priorités des gouvernements provinciaux et fédéral en matière de formation/éducation sont articulées et communiquées aux établissements
- un examen de la manière dont les expériences et les niveaux de satisfaction/insatisfaction des gouvernements provinciaux et fédéral sont communiqués aux établissements

5.2 suite...

- un examen intercollégial du processus d'établissement des objectifs et de prise de décision afin d'évaluer la compatibilité de la mission, des objectifs et des valeurs des établissements parmi les divers constituants internes (conseil d'administration, administration, enseignants, employés, étudiants)
- un examen de l'incidence économique, à l'échelle locale et régionale, des activités institutionnelles, y compris les dépenses des étudiants
- la duplication/modification du présent examen à l'ensemble des collèges/instituts canadiens

De plus, il faudrait poursuivre les travaux dans un certain nombre de domaines périphériques à cette revue, mais qui y sont reliés, notamment :

- normes, mécanismes d'articulation, transférabilité des crédits
- examen des rôles et des responsabilités en matière d'éducation/formation au sein du gouvernement, des entreprises/industries, des associations professionnelles, des établissements/système d'éducation, etc.
- élaboration de meilleurs modèles pour prévoir les besoins en matière de ressources humaines qualifiées
- divers dilemmes :
  - les besoins locaux ou de la collectivité et la réceptivité à ces besoins en relation avec les normes nationales et internationales et avec la transférabilité
  - l'autonomie institutionnelle et provinciale relativement aux normes nationales ou internationales
  - la perspective institutionnelle globale relativement à l'axe centre d'excellence/centre d'intérêt/masse critique
  - le prestige, l'attrait des domaines de carrière, le choix des étudiants, etc. en rapport avec les objectifs économiques nationaux.

ANNEXE «A»

LETTRE DE TOM NORTON DATÉE LE 30 OCTOBRE 1992

Association of Canadian Community Colleges
Association des collèges communautaires du Canada

le 30 octobre 1992

1-

Monsieur,

OBJET: Défi et engagement : le rôle des collèges et des instituts sur le plan du développement économique

Les collèges et les instituts sont souvent appelés à répondre aux besoins des collectivités qu'ils desservent. Il leur arrive aussi parfois de devoir assumer un rôle de leadership sur le plan national. Au cours des quelques prochains mois, l'ACCC entreprendra une étude descriptive des collèges et des instituts, étude qui s'intitulera "Défi et engagement : le rôle des collèges et des instituts sur le plan du développement économique". Selon nous, il s'agit d'une initiative de première importance en cette époque où les collèges et les instituts seront appelés à définir leur rôle dans la société et, plus particulièrement, à apporter une contribution marquante au développement économique du Canada.

La nouvelle étude se veut le prolongement du travail effectué au cours des trois dernières années par deux groupes de travail de l'ACCC.

Il s'agit, notamment, du mémoire intitulé "Travailler à notre avenir", rédigé par le Comité du développement des ressources humaines de l'ACCC et présenté à Mme Barbara MacDougall, à l'époque où celle-ci était ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Ce même comité a représenté les collèges et les instituts au sein des groupes de travail sur le perfectionnement de la main-d'oeuvre, groupes dont les activités ont mené à la création de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre.

L'étude s'inspirera également de trois documents importants rédigés par le Groupe d'action en sciences et technologie de l'ACCC : "La technologie : instrument de notre développement", mémoire présenté au Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie, du développement régional et du nord; "Un défi à la mesure de nos ambitions", qui s'adressait aux collèges et instituts eux-mêmes; et "La technologie : un élément essentiel du développement économique du Canada", un document publié l'année dernière qui s'attardait sur l'une des grandes préoccupations des établissements membres, à savoir la question du nombre et de la qualité des diplômé(e)s des programmes de technologie. Ce dernier document sera réédité, assorti d'une nouvelle section portant sur le rôle des collèges et des instituts sur le plan du transfert et de la diffusion de la technologie.

Il nous incombe maintenant de tirer profit des rapports publiés par les responsables de l'Initiative de la prospérité et le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, ainsi que des démarches qui seront entreprises par le fédéral, les provinces et les territoires afin d'assurer l'avenir économique du Canada. En effet, l'intérêt marqué qui se manifeste présentement pour les questions d'ordre économique, crée un climat propice qui devrait permettre à nos établissements d'assumer un rôle de premier plan dans cette importante initiative nationale.

.../2.

1223 Rue Michael St. N.
Suite 200
Ottawa, Ontario
K1J 7T2

Telephone (613) 746-2222
Facsimile (613) 746-6721

Association of Canadian Community Colleges
Association des collèges communautaires du Canada

Nous avons joint à la présente lettre le schéma de la nouvelle étude. Il nous faudra, pour réussir ce projet, la pleine collaboration de quelque 40 établissements représentant toutes les régions du pays. Si ce projet vous intéresse, nous vous saurions gré de nous en aviser dans les plus brefs délais. La sélection des 40 établissements se fera selon certains critères touchant, notamment, à la distribution régionale, à la répartition rurale/urbaine, etc.

Un fois le rapport rédigé, nous l'adresserons au réseau afin d'obtenir les commentaires et les suggestions des établissements. Nous en tirerons également des données aux fins d'une campagne publicitaire devant être menée en collaboration avec le monde des affaires, le secteur ouvrier et certaines agences gouvernementales.

L'Association a l'heureuse fortune d'avoir, comme coordonnateur de ce projet, M. Fred Williamson, vice-président administratif de Northern Alberta Institute of Technology, qui a été détaché par son établissement.

Encore une fois, si ce projet vous intéresse nous vous prions de communiquer avec nous dès que possible. Avec votre participation, nous sommes persuadés que nous pourrons produire un rapport de qualité qui contribuera à assurer une place importante à nos établissements dans les débats futurs sur la prospérité du Canada.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M. Tom Norton
président

pièce jointe

1223 Rue Michael St. N.
Suite 200
Ottawa, Ontario
K1J 7T2

Telephone (613) 746-2222
Facsimile (613) 746-6721

DÉFI ET ENGAGEMENT :

Le rôle des collèges et des instituts sur le plan du développement économique

1. HISTORIQUE

Les collèges et les instituts du Canada sont appelés à répondre à une vaste gamme de "besoins communautaires" relevant de nombreux domaines d'ordre personnel et individuel, social et culturel, gouvernemental et politique, ainsi que du domaine du développement économique. C'est grâce aux nombreuses démarches entreprises par ces établissements autonomes que nous avons aujourd'hui un réseau de collèges et d'instituts aussi riche et varié. En effet, le degré d'engagement des établissements est un des éléments déterminants de l'efficacité, de la pertinence et de la crédibilité des établissements eux-mêmes et du réseau dans son ensemble.

Ces derniers temps, les gouvernements, le secteur ouvrier et l'industrie s'attardent plus que jamais sur les questions de productivité, de compétitivité internationale, de niveaux de vie, de même que sur la contribution que les systèmes éducatifs apportent -- ou pourraient apporter -- au développement économique.

Les questions qui préoccupent le plus les collèges et les instituts sont les suivantes : a) la capacité des établissements à se tenir au courant des besoins de leurs "collectivités" et à répondre à ces besoins, et b) la capacité actuelle et potentielle des établissements en ce qui a trait à la participation aux activités de développement économique.

2. REVUE PRÉLIMINAIRE

L'ACCC se propose d'effectuer une revue préliminaire qui permettrait d'étudier, de façon descriptive, les deux éléments suivants :

a) la capacité des établissements à définir leurs "collectivités" et à reconnaître les besoins changeants de ces collectivités, et

b) les priorités, les réalisations et le potentiel des établissements par rapport à certaines activités de développement économique bien définies.

MÉTHODOLOGIE, DÉFINITIONS OPÉRATIONNELLES

Portée de l'étude

Tous les établissements membres de l'ACCC seront mis au courant de l'étude et invités à y participer. Le groupe sera formé de quelque 30 ou 40 établissements, choisis par l'ACCC en fonction de l'intérêt qu'ils auront manifesté, de leur "taille", des programmes qu'ils offrent, et de considérations qui touchent à la représentation régionale, ainsi qu'à d'autres facteurs.

Obtention des données

Les méthodologies employées afin d'obtenir les données nécessaires seront la correspondance, le questionnaire et l'entrevue. Celles-ci s'adresseront au directeur général surtout. On prévoit également consulter divers rapports, ainsi que d'autres sources d'information.

Lectorat cible

Les rapports seront remis aux établissements membres et étudiés par un groupe de référence composé de membres de la direction des établissements, avant d'être transmis à des groupes externes.

Délai d'exécution

La revue doit se dérouler entre novembre 1992 et la mi-janvier 1993.

Définitions opérationnelles

Les activités institutionnelles "à l'appui du développement économique" sont définies comme étant :

i) la formation - à plein temps ou à temps partiel, avec ou sans accréditation - dans des domaines particuliers:
- alphabétisation
- recyclage scolaire/rattrapage
- métiers de la construction et de l'entretien
- génie et technologies des sciences appliquées
- systèmes informatiques
- affaires/gestion
- transferts universitaires : affaires, sciences et génie

et,

ii) la recherche appliquée/l'élaboration des produits/le transfert technologique,

et,

iii) les programmes d'éducation et de développement international qui appuient directement des initiatives provinciales, territoriales ou fédérales

et,

iv) les bienfaits économiques directes pour une région, par suite des débours institutionnels (y compris personnel, salaires, achats, débours des étudiants)

Questions contenues dans la revue

Les questionnaires et les entrevues utilisés dans le cadre des deux étapes de la revue porteront sur ce qui suit :

Étape 1 - définition de «collectivité» et des besoins

- Déterminer si la «réceptivité» demeure un objectif institutionnel explicite

- Préciser la manière dont l'établissement définit sa «collectivité»

Questions contenues dans la revue (suite)

- Identifier les modalités employées afin de demeurer à l'écoute des besoins de la collectivité

- Évaluer l'efficacité de ces modalités

- Planifier les modifications devant être apportées aux «modalités d'écoute»

Étape 2 - priorités, réalisations, potentiel en matière d'activités dites «de développement économique»

- Clarifier la priorité accordée à ces activités - fait par l'établissement lui-même

- Décrire les activités de développement économique de l'établissement

- Décrire tout changement récent en matière de priorités ou d'activités visant le développement économique, ainsi que tout facteur pouvant entraver des changements nécessaires.

ANNEXE «B»

LETTRE DE FRED WILLIAMSON DATÉE LE 29 JANVIER 1993

QUESTIONNAIRE CI-JOINT

Association of Canadian Community Colleges
Association des collèges communautaires du Canada

le 29 janvier, 1993

1~ 2~ 3~
4~
5~
6~

1~ 3~,

Re: Défi et engagement:
Le rôle des collèges et des instituts sur le plan du développement économique

Puisque vous avez accepté de prendre part à cette étude proposée par Tom Norton, je sollicite maintenant votre collaboration en vous demander de compléter le questionnaire ci-joint.

Quoique les questions posées soient directes, je souligne les points suivants :

1. Si vous ne remplissez pas vous-même le questionnaire, il vous est possible de réviser et d'endosser les réponses fournies (voir l'item 4 du questionnaire).

2. Vous trouverez à l'annexe A la lettre de Tom Norton en date du 30 octobre 1992. J'inclus cette lettre afin de vous rappeler la raison d'être de l'étude et vous fournir des définitions qui pourraient vous aider à formuler vos réponses. Je vous signale qu'à la page 2 du texte adjacent à la lettre de Tom, la définition opérationnelle des activités «à l'appui du développement économique» suscite une réponse aux questions 2.1, 2.2 et 2.3 du questionnaire, et

../2

1223 Rue Michael St. N.
Suite 200
Ottawa, Ontario
K1J 7T2

Telephone (613) 746-2222
Facsimile (613) 746-6721

Association of Canadian Community Colleges
Association des collèges communautaires du Canada

3. tel indiqué à la page (ii) de la présentation du questionnaire, je vous demande de me faire parvenir votre copie du questionnaire dûment remplie et de me communiquer vos questions s'il y a lieu.

J'apprécie énormément le temps que vous consacrez à cette étude et vous demande de compléter le questionnaire aussi tôt que possible. Puisque je quitte l'ACCC à la fin février, j'aimerais bien compléter mon travail lié à cette revue ainsi que les autres projets qui m'ont été assignés.

Je vous remercie de votre appui et je suis convaincu que l'étude nous apportera des découvertes d'une valeur inestimable.

Fred Williamson
Détaché-conseiller spécial
ACCC

/lc

c.c. Tom Norton

1223 Rue Michael St. N.
Suite 200
Ottawa, Ontario
K1J 7T2

Telephone (613) 746-2222
Facsimile (613) 746-6721

POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS POSÉS PAR L'INITIATIVE PROSPÉRITÉ

POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS POSÉS PAR L'INITIATIVE PROSPÉRITÉ

QUESTIONNAIRE

DÉFI ET ENGAGEMENT: LE RÔLE DES COLLÈGES ET DES INSTITUTS SUR LE PLAN DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le 6 janvier 1993

Association des collèges communautaires du Canada

POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS POSÉS PAR L'INITIATIVE PROSPÉRITÉ

POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS POSÉS PAR L'INITIATIVE PROSPÉRITÉ

POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS POSÉS PAR L'INITIATIVE PROSPÉRITÉ

NOTES EXPLICATIVES CONCERNANT L'ÉTUDE ET LE QUESTIONNAIRE

1. Tom Norton, directeur général de l'ACCC, a proposé cette étude de l'ACCC aux directeurs généraux des collèges et des instituts dans une lettre datée du 30 octobre 1992. Cette lettre et le texte adjacent contenant des définitions opérationnelles se trouvent à l'annexe A ci-jointe.

2. Dans sa lettre, M. Norton décrivait l'étude et il sollicitait la participation des directeurs généraux.

3. Parmi les établissements qui ont répondu favorablement à l'appel lancé, une cinquantaine ont été choisis pour prendre part à l'étude. Parmi les critères de sélection, mentionnons l'étendue géographique, l'emplacement rural/urbain, la grandeur de l'établissement, l'assortiment des divers programmes offerts, etc.

4. Les établissements participants sont priés de remplir le questionnaire ci-joint. Les réponses fournies seront ajoutées aux analyses de divers rapports, à certains textes de correspondance et à d'autres communications.

5. Veuillez prendre note des points suivants:

   - l'étude est à l'étape préliminaire et elle est de nature descriptive et qualitative;

   - l'étude et le questionnaire comptent deux niveaux: (1) la définition des termes «communauté» et «besoins communautaires» et (2) la description des activités institutionnelles» à l'appui du développement économique»;

   - les réponses de nature quantitatives que nous solicitons doivent être approximatives;

- certaines réponses pourraient apparaître dans un rapport à venir, mais nous n'identifierons aucun établissement sans leur approbation;

- nous encourageons les répondants à rajouter des pages s'ils désirent nous faire part de leurs commentaires et de leurs points de vue.

6. **Veuillez faire parvenir votre questionnaire dûment rempli et communiquer toute question (s'il y a lieu) à:**

Fred Williamson
Expert-conseil principal, Services nationaux
ACCC
1223, rue Michael nord, bureau 200
Ottawa (Ontario) KIJ 7T2

téléphone: (613) 746-5916
télécopieur: (613) 746-6721

QUESTIONNAIRE

Étape 1 - DÉFINIR «COMMUNAUTÉ» ET «BESOINS COMMUNAUTAIRES»

		OUI	NON	INCERTAIN(E)
1.1	Votre établissement s'est-il donné comme but explicite la «réceptivité face aux besoins de la communauté»?	[ ]	[ ]	[ ]
1.2	L'énoncé de mission ou le mandat de votre établissement comprend-t-il une référence à la «réceptivité»?	[ ]	[ ]	[ ]

1.3 Comment votre établissement définit-il la «communauté» à l'extérieur des cadres de l'établissement?

1.4 Quels outils de surveillance utilisez-vous afin d'évaluer les besoins communautaires»?◂

1.5 Quel est le degré d'efficacité de ces outils de surveillance?

1.6 Que compte faire votre établissement afin de modifier ou d'améliorer ces outils de surveillance?

1.7 Qu'est-ce qui limite les capacités de votre établissement à développer ou à maintenir ses outils de surveillance?

Étape 2 - LES ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES À L'APPUI DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE *(* définition opérationnelle : page 2 du texte adjacent à la lettre de Tom Norton)

2.1 Quelle importance votre établissement accorde-t-il à l'appui du développement économique?

2.2 Veuillez décrire les activités à l'appui du développement économique au sein de votre établissement en termes de:

2.2.1 Formation - Veuillez nous indiquer approximativement le pourcentage de vos activités de formation (i.e. en termes d'inscriptions) dans les domaines qui appuient le développement économique. *(* définition opérationnelle : page 2 du texte adjacent à la lettre de Tom Norton)

- programmes à temps complet: approximativement ___% pour cent
- éducation permanente/ programmes à mi-temps: approximativement ___% pour cent
- programmes d'apprentissage: approximativement ___% pour cent

2.2.2 Recherche appliquée/élaboration de produits - Veuillez nous fournir des exemples de vos projets en recherche appliquée ou en élaboration de produits qui appuient le développement économique.

2.2.3 Éducation internationale/développement - Veuillez nous fournir des exemples de vos activités en éducation internationale ou en développement qui appuient le développement économique.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

2.2.4 Bienfaits économiques directs pour une région - Veuillez nous fournir des chiffres pour votre établissement pour l'année 1992-1993:

- Budget:

  d'exploitation _____

  d'immobilisations _____

- Inscriptions:

  programmes à plein temps _____

  programmes à temps partiel _____

  programmes d'apprentissage _____

2.3 - Changements en matière de priorités, niveaux d'activités - {les items 2.2.1 à 2.2.4 décrivent quelques-unes des activités de votre établissement qui appuient le développement économique}

2.3.1 - Selon vous, quels changements en matière de priorités votre établissement devrait-il faire afin d'appuyer le développement économique?

2.3.2 - Qu'est-ce qui empêche votre établissement de procéder à des changements de priorités?

3. NOM ET POSTE DE LA PERSONNE QUI RÉPOND AU QUESTIONNAIRE:

Nom: _____

Poste: _____

_____

Adresse: _____

_____

_____

_____

téléphone: _____

télécopieur: _____

4. EN TANT QUE DIRECTEUR GÉNÉRAL, J'AI RÉVISÉ LES RÉPONSES À CE QUESTIONNAIRE ET JE LES ENDOSSE.

_____ _____

Directeur général Date

_____

Signature

5. VEUILLEZ NOUS FORMULER TOUT COMMENTAIRE ADDITIONNEL SI VOUS LE DÉSIREZ.

Merci de votre collaboration.